



Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

Appendice A - Kuala Lumpur

Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide d'instructions* pour calculer vos frais. **Ne joignez pas de somme en d'espèces.** Le paiement peut être effectué en dollars canadiens ou en ringgits malaisiens.

- Les paiements en dollars canadiens doivent être effectués par traite bancaire tirée sur une banque située au Canada et libellé à l'ordre du **Receveur général du Canada**.
- Les paiements en ringgits malaisiens doivent être effectués par traite bancaire tirée sur une banque de Malaisie et libellé à l'ordre du **Haut-commissariat du Canada**.

Nota : Veuillez consulter notre site Web (www.dfait-maeci.gc.ca/kualalumpur) pour le montant exact en dollars de Singapour compte tenu de la fluctuation du taux de change.

Postez la demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée et expédiez-la à l'adresse suivante :

Section des visas

Haut-Commissariat du Canada

B.P. 10990

50732 Kuala Lumpur